

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 23 octobre 2023

mis en ligne le 26/10/2023

CM20231023-17

URBANISME

Acquisition de locaux (deux box-garages) 27 Boulevard Georges Andrier – Prémemption

Monsieur le Maire expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2241-1,
- VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles R.213-5 et suivants,
- VU la délibération n° CM20230724-11 du 24 juillet 2023 approuvant le Programme d'Action Foncière mis à jour,
- VU la décision communautaire du 27 septembre 2023 portant délégation ponctuelle du droit de préemption urbain n° DEC-URB-2023.007,
- VU la DIA 74281 23 00290 portant sur la parcelle P 50 relative à deux box-garages,

Afin de permettre le réaménagement de l'îlot Georges Andrier, prolonger la requalification du quartier de la Gare et re-valoriser cette entrée du centre-ville, le Conseil Municipal a inscrit un ensemble foncier au Programme d'Action Foncière révisé en juillet 2023 en vue de s'en assurer la maîtrise foncière.

En date du 19 Septembre 2023, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA 74281 23 00290) a été réceptionnée pour une cession de locaux dans un bâtiment en copropriété (deux box-garages) sis 27 boulevard Georges Andrier, dit « Bâtiment Dubouloz », cadastrés section P 50, appartenant à la SCI 11 BLANCHARD, et dont la Commune possède déjà 27 box-garages.

Le prix de vente figuré à la DIA s'élève à 30 000 € pour les deux box-garages.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'acquisition des deux box-garages (locaux dans un bâtiment en copropriété) sis 27 boulevard Georges Andrier, cadastrés P 50, appartenant à la SCI 11 BLANCHARD,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans ce cadre et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.



Le Maire,

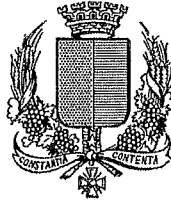
Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Deborah VERDIER, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Serge DELSANTE	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Nicole JAILLET
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

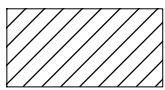
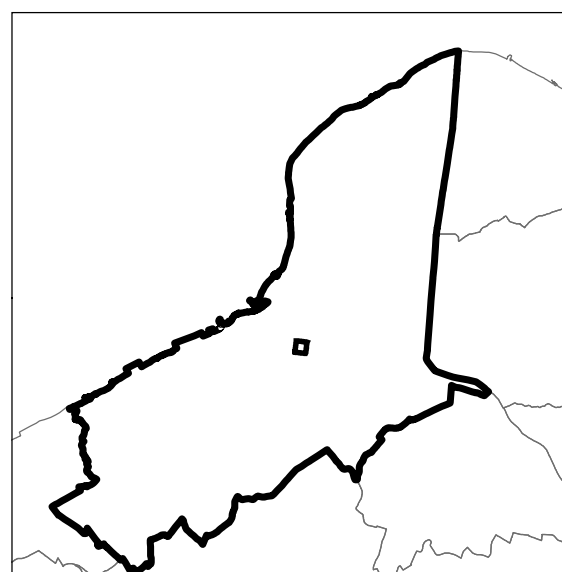
La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Acquisition de deux box-garages au 27 Boulevard Georges Andrier (DIA 74281 23 00290)



Ville de Thonon-les-Bains

Place de l'Hôtel de Ville
CS 20517
74203 Thonon-les-Bains
Tel : 04.50.70.69.68
Fax : 04.50.70.69.54



Parcelle P50 : acquisition de 2 box
(27 box déjà détenus par la commune)

Echelle 1:500

